

MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE

UNIVERSITE MARIEN NGOUABI

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DU PERSONNEL ET
DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail * Démocratie * Paix

DECRET N° 80/274 /U.M.NG. AN. 80/06/80

portant reclassement de Monsieur SAMBA-
KIMBATA Marie Joseph, Assistant de 6^e échelon en service à l'Université Marien NGOUABI

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

- VU l'acte n° 038/PCT/CC du 30 Mars 1979 portant fondement, organisation et fonctionnement des pouvoirs publics ;
VU le Décret 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
VU le Décret 79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
VU la loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;
VU l'ordonnance 29/71 du 4 Décembre 1971 portant création de l'Université de BRAZZAVILLE ;
VU l'ordonnance 034/77 du 28 Juillet 1977 portant changement du nom de l'Université de BRAZZAVILLE en Université Marien NGOUABI ;
VU le Décret 76/439 du 16 Novembre 1976 portant organisation de l'Université Marien NGOUABI ;
VU le Décret 75/489 du 14 Novembre 1975 portant statut du personnel de l'Université Marien NGOUABI ;
VU le Décret 75/490 du 14 Novembre 1975 portant fixation des traitements et salaires des personnels de l'Université Marien NGOUABI ;
VU le Décret 67/50 du 24 Février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de la carrière administrative et reclassements ;
VU le Décret 79/148 du 30 Mars 1979 relatif aux avancements des agents de l'Etat ;
VU le Décret 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
VU l'arrêté 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
VU le Certificat d'Aptitude au Diplôme de Docteur de 3^e cycle des Lettres délivré le 27 Mai 1978 à Monsieur SAMBA-KIMBATA Marie Joseph ;
VU le Certificat administratif n° 2367 du 4 Octobre 1976 autorisant Monsieur SAMBA Marie Joseph à effectuer un stage en France.

DECRETE

Visé le 30/5/79
Sans le n° 0083/FP
DAP

DFP

X

ARTICLE 1er.- Monsieur SAMBA-KIMBATA Marie Joseph, Assistant de Géographie de 6e échelon, indice 1400 p/c du 1er Octobre 1977, titulaire du Doctorat de 3e Cycle ès-lettres en Géographie délivré par l'Université de Dijon le 27 Mai 1978 est reclassé et nommé Maître-Assistant de 2e échelon indice 1400.

ARTICLE 2.- Le présent Décret qui prend effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date sus-indiquée, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où le besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 19 Juin 1980

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

~~Colonel Louis SYLVAIN~~

Le Ministre du Travail et de
la Justice, Garde des Sceaux

Le Ministre de l'Education Nationale

V. TAMBA-TAMBA.-

A. NDIINGA-OBA.-

Le Ministre des Finances

H. LOPES.-

AMPLIATIONS/

PM.CAB	1
EGCM/BC	1
MIN	1
DAAF	1
JORPC	1
DFF	1
Rectorat	2
V/Rectorat	2
Secrégal	2
DPAAD	4
AC/DAF	3
Comptabilité	3
Intéressé	1
FLSH	2
Chrono	5